



Mon ex mari garde notre fille en dehors de son droit de visite

Par **CHANTALI**, le **27/12/2010 à 14:28**

Bonjour, Mon ex-mari vient de me téléphoner pour m'annoncer que notre fille ne reviendrait à Paris que le lundi 3 janvier 2011 à 18h00 alors que la rentrée scolaire est prévue le matin. Il prétend qu'il n'y a aucun vol Pau-paris le 2 janvier 2011, comme il l'avait prévu dans son sms du 23 novembre 2010. J'ai contacté Air France et il y a des places sur tous les vols prévus le 2 janvier 2011. J'ai même réservé une place au meilleur tarif mais il refuse de faire voyager notre fille ce jour là. Quels sont les moyens de le faire respecter le jugement qui prévoit la fin de son droit de visite le dernier jour des vacances scolaires ? Puis-je l'accuser de non présentation d'enfant si notre fille n'est pas revenue lundi matin ? merci de votre aide.

Par **Melanie555**, le **27/12/2010 à 15:53**

Bonjour, La loi vous autorise à déposer une plainte pour non présentation d'enfant si votre jugement prévoit le retour de l'enfant le lundi 2 janvier au soir. Assurez vous néanmoins qu'il n'a aucune raison valable pour reporter ce voyage qui prive l'enfant d'une journée d'école. Cdlt

Par **CHANTALI**, le **27/12/2010 à 15:59**

La seule raison valable à ses yeux est le tarif d'un billet d'avion, élevé vu qu'il ne s'est

préoccupé de le réserver que ce matin, moins d'une semaine avant le départ.
Par un SMS du 23 novembre 2010, il m'informait de ses dates de droit de visite, le retour de notre fille étant prévu pour le 2 janvier 2011.
Pourquoi n'a-t-il pas réservé le billet d'avion dès le 23 novembre 2010, et même avant de me donner cette date ? Seule sa mauvaise foi habituelle peut expliquer la situation actuelle.
Encore merci.

Par **Melanie555**, le **27/12/2010 à 16:11**

S'il n'a pas d'autre raison, téléphonez lui ou envoyez lui un message pour lui confirmer qu'il est important pour l'enfant de respecter une fréquentation régulière de l'école et qu'il est du devoir des parents d'y veiller. Faute de respecter cet aspect important pour l'enfant, vous serez contrainte de déposer une plainte pour non présentation d'enfant.

Par **corima**, le **27/12/2010 à 16:26**

[citation]La seule raison valable à ses yeux est le tarif d'un billet d'avion, élevé vu qu'il ne s'est préoccupé de le réserver que ce matin, moins d'une semaine avant le départ.
[/citation]
Quand bien même il l'aurait fait en temps et en heure, le prix du billet d'avion pour le retour la veille de la reprise scolaire ou le lendemain varie du simple au double, ça peut aussi se comprendre

Par **Marion2**, le **27/12/2010 à 17:35**

[citation]**J'ai contacté Air France et il y a des places sur tous les vols prévus le 2 janvier 2011. J'ai même réservé une place au meilleur tarif mais il refuse de faire voyager notre fille ce jour là.**
[/citation]
Il est entièrement dans son tort.
Sa fille doit reprendre le collège le 3 Janvier, s'il refuse (pour le coût du billet d'avion) qu'elle reparte le 2, il la fait partir avant ou alors il se renseigne auprès de la SNCF, voir si les prix sont plus abordables.
Quoique à priori, la Maman avait réservé une place d'avion au meilleur tarif.
Plainte pour non présentation d'enfant si l'enfant n'est pas revenue le 2 janvier.